

# SECHERESSE

Le nord du département est placé  
en **CRISE**



Des restrictions sur l'usage de l'eau potable sont en vigueur.  
Chaque geste d'économie d'eau compte, merci à vous pour votre  
implication à protéger la ressource en eau !

Vous êtes un **PARTICULIER**

  
**Sont interdits :**

  
**Les alternatives**



**Le remplissage et la vidange  
des piscines** quel que soit le  
volume.



Baignade dans une piscine  
publique, la mer ou un  
plan d'eau de son secteur.



**Le lavage des voitures,  
bateaux, tout type de  
véhicule.**



Laver son véhicule en  
dehors des périodes de  
sécheresse.



L'arrosage **des jardins  
potagers** entre 8h et 20h.



Jardiner avec des  
techniques de paillage et/  
ou de binage ; récupérer  
des eaux de pluie; faire le  
choix de végétaux peu  
gourmands en eau.



**L'arrosage des pelouses,  
massifs floraux ou arbustifs.**



Nettoyer en dehors des  
périodes de sécheresse.  
*Pour les travaux préalables à  
un ravalement de façade, faire  
appel à un professionnel équipé  
de lance à haute pression.*



**Le nettoyage des terrasses,  
façades, murs, escaliers et  
toitures.**

Pour en savoir plus : [sigthema35.alwaysdata.net](http://sigthema35.alwaysdata.net)